

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2020 – 19H00

**Etaient présents** : Thierry PERONNE, Alain PEYLE, Philippe RIOT, Alain BERTRAND, Patrice LANSADE, Sylvain de ROYER-DUPRE, Pascale HAURY, Yvonne PEYMAUD, Jérôme LEGAY

**Absents excusés** : Fabrice MARTIN ; départ de Mme Pascale Haury à 20h45

**Secrétaire** : Sylvain de ROYER-DUPRE

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour. Début de la séance à 19h10

<b>Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance</b>	Sylvain de ROYER-DUPRE est désigné secrétaire de séance.														
<b>Approbation PV dernier CM</b>	Après lecture, le Conseil Municipal signe la <b>feuille de présence</b> du jour.														
<b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b>	<p>Monsieur le Maire demande l'ajout de délibérations à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat parcelle de Mme Simone FERNANDES-GOMES née PARINET à Maisonneix</li> <li>- Encaissement des repas supplémentaires du repas des aînés</li> <li>- Annule et Remplace D2020-01_04 : Destination des coupes FS Chauverne</li> <li>- Construction de la Route Forestière de Montsergue</li> <li>- Revalorisation des indemnités des élus</li> <li>- Remboursement de frais engendrés par la liste « Ensemble continuons d'agir pour Chatelus »</li> </ul>														
<b><u>DELIBERATIONS</u></b>															
<p><b>Achat Parcelle de M. Roger LAURENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N° D2020-03_11</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>NON</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p><b>Vu</b> la délibération D2019-12_109 du 13/12/2019 concernant la proposition d'achat de la parcelle F307 ;</p> <p><b>Vu</b> l'accord donné par M. Roger LAURENT par le courrier du 16/02/2020 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p><b>ACCEPTE</b> d'acheter la parcelle F307 au prix de 585 € net vendeur,</p> <p><b>DIT</b> que les frais de notaires seront à la charge de la commune,</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	0														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
<p><b>SAS Ateliers du Thaurion : Emission d'un titre pour remboursement de frais d'huissier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N° D2020-03_12</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>NON</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p><b>Vu</b> la délibération D2019-10_74 du 04/10/2019 engageant des démarches judiciaires à l'encontre de la SAS Ateliers du Thaurion ;</p> <p>Suite au recours demandé par la commune de Chatelus-le-Marcheix à la société d'huissier ACTUMLEX pour être payé des loyers en retard du garage loué par la SAS Ateliers du Thaurion, un état de frais de 207.65 € a été reçu en mairie.</p> <p>En conséquence, la mairie demande à la SAS Ateliers du Thaurion, et en accord avec elle, de supporter les honoraires inhérents à cette procédure.</p> <p>Après délibération, le Conseil Municipal,</p> <p><b>DEMANDE</b> au Maire d'émettre un titre d'un montant de 207.65 € à la SAS Ateliers du Thaurion,</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	0														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														

**Adhésion PEFC FS Chauverne**

N° D2020-03\_13

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Le Maire expose au Conseil Municipal les intérêts de l'adhésion au système PEFC (marque de certification de gestion forestière) tels que :

- répondre à la demande des acheteurs de bois,
- participer au développement et à la promotion de la gestion durable des forêts,
- améliorer la qualité de la gestion des forêts et mieux prendre en compte l'environnement,
- valoriser et promouvoir le matériau bois.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal,

**DECIDE** d'adhérer au système PEFC pour la Forêt Sectionale de Chauverne pour la surface suivante : 53,4922 hectares,

**ADHERE** ce faisant à la politique de qualité de gestion durable de PEFC Limousin,

**S'ENGAGE** à se conformer aux règles de fonctionnement PEFC, dont les engagements sont indiqués sur le dossier d'adhésion,

**S'ENGAGE** à régler la contribution d'adhésion pour 5 ans en une seule fois,

**AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion et le charge de réaliser toutes les formalités nécessaires.

**Achat parcelle de Mme Simone FERNANDES-GOMES (PARINET) B277 à Maisonneix**

N° D2020-03\_14

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

**Considérant** la nécessité de travaux de sécurisation au carrefour de la D5 et de la route communale de Maisonneix ;

**Considérant** les échanges avec Madame Simone FERNANDES-GOMES, propriétaire de la parcelle B 277 de 1040 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** la proposition d'achat de ladite parcelle à 208 € et son acceptation par Mme Simone FERNANDES-GOMES par le courrier du 01/03/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** d'acheter la parcelle B 277 au prix de 208 € net vendeur,

**DIT** que les frais de notaires seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

**Encaissement des repas supplémentaires du repas des aînés du 08 février 2020**

N° D2020-03\_15

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

**Considérant** l'organisation annuelle du Repas des Aînés dans la commune ;

**Considérant** la possibilité donnée aux invités, dont le repas est pris en charge par la mairie, de venir avec les personnes de leur choix si ces derniers payent leur repas à hauteur de 20 € par repas ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

**AUTORISE** le Maire à faire encaisser par la commune les paiements par chèque des repas supplémentaires sur le compte 7788.

**Destinations des coupes de bois – Exercice 2020 – FS de Chauverne**

N° D2020-03\_16

**ANNULE ET REMPLACE D2020-01\_04**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**CONFIRME** l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes, *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*, mais à opérer cette année pour des raisons de création d'une route forestière et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Membres du Conseil Municipal	10	Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe ( <b>vente</b> ou <b>délivrance</b> )
Présents	9	FS de Chauverne	4C	0.17 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
Représentés	0	FS de Chauverne	4D	0.3 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
Votants	9	<b>CHOISIT</b> la destination <b>VENTE</b> à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).				
Exprimés	9					
OUI	9					
NON	0					

**Remboursement de frais engendrés par la liste « Ensemble continous d'agir pour Chatelus »**

**N° D2020-03\_17**

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	4
OUI	4
NON	0

Suite à l'utilisation du matériel et du personnel de la mairie au profit de la liste « Ensemble continous d'agir pour Chatelus » représentée par M. Alain PEYLE à des fins électorales, il convient de rembourser à la mairie les frais engendrés et estimés à la hauteur de 12.07 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** d'émettre un titre à M. Alain PEYLE, représentant de la liste « Ensemble continous d'agir pour Chatelus », d'un montant de 12.07 € TTC sur le compte c/70688.

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Nuit Dub Out</b>	Suite au courrier du 13/02/2020 : arrêté du Maire à rédiger pour l'occupation du domaine public ; les élus demandent un poste de secours et l'installation de toilettes sèches pour l'événement
<b>Fournisseur d'électricité</b>	Choix à faire. RDV le 09/04/2020 avec EDF pour étudier la question et recevoir le bilan 2019. Une délibération est obligatoire avant le 01/01/2021.
<b>Pas de délibération :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avance de subvention à l'association de l'Auberge : délibération reportée pour la prochaine équipe municipale</li> <li>- motion contre le projet de parc éolien « Les Ailes du Puy du Rio » : motion non retenue, aucune réponse ne sera faite</li> <li>- construction de la route forestière de Montsergue : devis trop élevé, à réévaluer sur place avec l'ONF</li> <li>- revalorisation des indemnités des élus : délibération reportée pour la prochaine équipe municipale</li> </ul>
<b>Syndicat des Eaux de l'Ardour</b>	Proposition de contrôle de débit des bornes incendie et des puisards. A étudier.
<b>PLUI</b>	Lors de la réalisation du document d'urbanisme PLUI, prendre des dispositions pour rendre possible les changements de destinations de certains bâtiments.
<b>RD8</b>	Une tête de buse est cassée après le Pont de Chatelus.
<b>Services Techniques</b>	Félicitations du Conseil aux agents techniques pour les saignées d'évacuation des eaux de pluie le long des routes communales.
<b>Commission Finances</b>	12 mars 2020 18h

**Padel**

La convention pour le Padel est signée avec le Tennis Club de Bourgneuf. La Padel a été inauguré le 29/02/2020.

**La séance est levée à 23 H 00.**